

## Commission permanente

du 15/07/2003

### II-Questions budgétaires et financières

#### 3-Patrimoine de l'Institution : Inventaire : Convention avec le Cabinet GALTIER

Après en avoir délibéré, et au terme d'une mise en concurrence de cabinets spécialisés, la Commission Permanente, à l'unanimité :

- **décide de passer convention avec la société « EXPERTISES GALTIER sise 9 rue Newton à la CHAPELLE SUR ERDRE pour une mission de contrôle et rapprochement des inventaires physique et comptable du patrimoine de l'Institution et le chiffrage des valeurs d'utilité des biens aux conditions suivantes :**

Durée de la convention	5 mois
Date d'effet	1 <sup>er</sup> août 2003
Objet	<ul style="list-style-type: none"><li>- valider ligne à ligne le fichier comptable des immobilisations en fonction du relevé physique des biens sur le terrain (11 sites)</li><li>- correction des informations dans la perspective d'une identification physique des biens</li><li>- restitution d'une base comptable à jour des mouvements économiques</li></ul>
Prix forfaitaires HT	<ul style="list-style-type: none"><li>- contrôle et rapprochement des inventaires : 6 700 € HT</li><li>- chiffrage des valeurs d'utilité : 2 500 € HT</li></ul>

- **autorise le Président à signer la convention à cet effet**

Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT

J. BRIEND